

FICHE DE COURS

INTITULÉ DU COURS	Aspects légaux et juridiques
DOMAINE	Musique et Théâtre et arts de la Parole
NATURE	Technique
TITULAIRE	André DECOURRIÈRE
INDIVIDUEL/COLLECTIF	Cours collectifs
ANNÉE D'ÉTUDE :	M1

OBJECTIFS

Le cours doit donner une vision générale des droits de propriété intellectuelle en Belgique, tout en veillant à mettre l'accent sur les aspects les plus concrets des questions d'ordre juridique que l'artiste peut rencontrer dans le cadre d'une activité de création artistique et/ou en lien avec une prestation de nature artistique.

Le cours met en évidence l'eupéanisation de la protection des droits intellectuels et évoque les instruments juridiques internationaux les plus importants.

Le cours doit fournir aux étudiants une connaissance de base des différents régimes de protection des droits intellectuels et leur permettre de comprendre comment le droit organise les relations juridiques des personnes (créateurs, interprètes, producteurs, etc.) en ce qui concerne la protection et l'exploitation des œuvres et/ou des droits immatériels (droit de reproduction, droit de communication, exploitation des idées, utilisation d'un signe, etc.).

CONTENUS

Une introduction générale explique brièvement les principales institutions et la structure des pouvoirs dans la Belgique fédérale et propose une esquisse générale du droit et de la justice. Ensuite, les divers droits intellectuels sont présentés et le contenu et la portée des protections sont examinés de la manière la plus concrète possible.

Il existe de nombreux droits intellectuels dont la complexité est de plus en plus grande. Le cours ne peut aborder l'ensemble des droits intellectuels ni les détails de chacune des protections qu'ils offrent.

Le cours se concentre sur le droit d'auteur et les droits voisins. Une étude de nombreuses décisions judiciaires permet d'approfondir la compréhension des règles prévues par la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Enfin, le statut social et fiscal des artistes ainsi que les règles générales de fonctionnement des asbl et les lignes directrices de la création d'une entreprise sont abordés afin de donner aux étudiants une vue générale du cadre légal et juridique d'une activité professionnelle artistique.

MÉTHODE

Compte tenu du nombre d'étudiants et du caractère général du cours, il est essentiellement donné sous forme d'un exposé *ex cathedra*.

EVALUATIONS

Examen écrit à l'issue du cours.